

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 947

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 30 BIS

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Le conseil local ou intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance se réunit au moins une fois par an en présence des habitants et des effectifs concernés. Ces réunions donnent lieu à un compte rendu public des échanges. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement met en place une réunion entre les habitants d'un territoire et l'ensemble des autorités locales en charge de la prévention et de la sécurité, et en particulier des agents eux-mêmes.

Le groupe de la France insoumise considère que toute coordination est vaine si elle ne se fait pas sans une information et un échange avec la population. Les CLSPD et CISPD souffrent d'une désaffection qui nuit à l'effectivité des réponses données par les autorités tant sur la sécurité que la prévention. Cet amendement propose d'obliger à échanger avec l'ensemble des acteurs et personnes concernées, non dans une logique de confrontation mais bien de dialogue continue.